

(1)

N° 200.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 MAI 1865.

TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE ⁽¹⁾.

AMENDEMENTS.

ARTICLE PREMIER.

Ajouter au littéra A un § 13^{bis}, conçu en ces termes :

Rachat par l'État de la concession des embranchements du canal de Charleroy 2,800,000

ART. 2 (nouveau).

Les crédits ci-dessus seront couverts jusqu'à concurrence de 60,000,000 de francs par l'emprunt et pour le surplus par les ressources ordinaires de l'État.

B. DEVROEDE.

H. ANSIAU.

J.-V. JOURET.

(¹) Projet de loi, n° 157.
Rapport, n° 159.
Amendements, n° 198.
